



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SANDRINE MOREIRA FORMATION

Désignation

L'entreprise SANDRINE MOREIRA FORMATION est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est fixé au 10 rue du moulin - 77139 Etrépilly. SANDRINE MOREIRA FORMATION conçoit, élabore et dispense des formations intra et inter-entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne ou entreprise qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de SANDRINE MOREIRA FORMATION
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formations des entreprises

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par SANDRINE MOREIRA FORMATION pour le compte d'un client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du client et en particulier sur toutes les CGV du client.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par SANDRINE MOREIRA FORMATION au client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à SANDRINE MOREIRA FORMATION par tout moyen à la convenance du client : courrier postal ou mail.

Le cas échéant une convention peut être établie entre SANDRINE MOREIRA FORMATION, l'OPCA et le client.



Une attestation de présence ou de fin de formation établie en conformité avec les feuilles d'émargement peut être fournie au client, par participant, à sa demande.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les tarifs sont indiqués en euros et TTC. Le règlement du tarif de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture émise par SANDRINE MOREIRA FORMATION, au comptant. Un acompte de 30 % peut être demandé à la commande. Règlement par chèque à l'ordre de Sandrine Moreira Formation ou par virement, RIB joint avec la convention de formation.

Dédommagement ou réparation

En cas de renoncement par le client avant le début du programme de formation, celui-ci doit faire l'objet d'une notification écrite par mail ou courrier postale.

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Non réalisation de la prestation de formation

SANDRINE MOREIRA FORMATION ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident du formateur, les grèves ou conflits sociaux externes à SANDRINE MOREIRA FORMATION, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des transports de tout type ou toutes autres circonstances échappant au contrôle raisonnable de SANDRINE MOREIRA FORMATION. Le client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de SANDRINE MOREIRA FORMATION. En cas d'annulation définitive de la formation par SANDRINE MOREIRA FORMATION, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle de la prestation par SANDRINE MOREIRA FORMATION, seul le prix proratisé sera facturé.



Descriptif et programme de formation

Les contenus des programmes de formation sont fournis au préalable à titre indicatif. Le formateur adapte son contenu en accord avec les demandes du client et se réserve le droit de le modifier en fonction de l'actualité, du niveau des stagiaires ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

SANDRINE MOREIRA FORMATION, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiel les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestations de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par SANDRINE MOREIRA FORMATION au client.

SANDRINE MOREIRA FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels est organisée la formation et aux OPCA, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par SANDRINE MOREIRA FORMATION, comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise SANDRINE MOREIRA FORMATION à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans les listes de références à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Droit d'image

Lors des formations, des vidéos ou photos peuvent être prises par le formateur lors d'exercices de simulation ou de travaux pratiques. SANDRINE MOREIRA FORMATION, s'engage à ne céder aucunes des vidéos ou photos à un tiers.

Ces supports peuvent servir à alimenter uniquement le site internet SANDRINE MOREIRA FORMATION, mais une demande préalable sera faite par écrit.



Droit applicable et juridiction compétente

Les CGV détaillées dans le présent document sont régies par le droit Français. En cas de litige survenant entre le client et SANDRINE MOREIRA FORMATION à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Seine et marne seront seuls compétents pour régler le litige.